

SAISON 2025 / 2026 FICHE D'INSCRIPTION

DISCIPLINE

JUDO

KARATE

AIKIDO

IAÏDO

KRAV-MAGA

NOM : _____

PRENOM : _____

Masculin Féminin Réinscription

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Adresse Email : _____

Téléphone : _____

RESPONSABLE LEGAL (pour les mineurs)

NOM & PRENOM : _____

Adresse Email : _____

Téléphone : _____

Paiement par cheque					
Nom sur le cheque					
	1er chèque	2e chèque	3e chèque	4e chèque	Total 1
Montant					
Date d'encaissement					

Autres modes de reglements						
	Chèques vacances	Pass Sport	Pass Region	Espèces	Virement	Total 2
Montant						

Total (Total 1 + Total 2)					€
---------------------------	--	--	--	--	---

Je soussigné, Monsieur, Madame AUTORISE N'AUTORISE PAS

Le club à diffuser la photo de mon enfant ou ma photo sur le site du club, sur les stands destinés aux salons des sports ou lors de différentes manifestations. Fait à saint Etienne, le _____

Signature adhérent ou du responsable du mineur

REGLEMENT INTERIEUR

1- *Règlement des cours :*

Possibilité d'échelonner le règlement en deux, trois ou quatre fois. **Les chèques devront être remis impérativement au moment de l'inscription pour que celle-ci soit effective et que l'adhérent puisse commencer à s'entraîner. Chèques signés et à l'ordre de « SAINT ETIENNE ARTS MARTIAUX ».**

Le paiement à l'année implique un engagement auprès du club. En cas d'absence volontaire ou involontaire, il n'y aura aucun remboursement de la part du club.

Sur présentation d'un certificat médical, remboursement au prorata de la saison avec déduction de l'adhésion et de la licence.

2- *Certificat médical :*

Le certificat médical, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité sportive ou l'attestation de santé dûment remplie et signée par l'adhérent ou son représentant légal est **obligatoire et doit être produit au moment de la prise de licence.**

3- *L'hygiène :*

Dans le dojo, les claquettes sont obligatoires, les ongles doivent être coupés régulièrement et le kimono entretenu.

Nous rappelons que dans les vestiaires et les salles d'entraînement, les chaussures sont interdites à tous.

Merci de laisser les installations propres suite à votre passage.

4- *Laïcité :*

Tout signe ostentatoire religieux ou idéologique est interdit dans l'enceinte du club et sur les lieux de compétitions.

5- *Respect :*

Arriver à l'heure sur les tatamis. Respecter l'enseignant et les différentes disciplines enseignées.

Veiller à utiliser les poubelles pour les mouchoirs usagers et tout autre détrit.

6- *Sécurité :*

Attention ; le club n'est pas une garderie. Les enfants ayant fini leur cours ou attendant le début des cours pendant qu'un frère ou une sœur pratique ne pourront pas rester seuls sans la surveillance d'un adulte.

7- *L'information :*

Vérifier les informations données aux élèves dans les sacs ou sur le tableau d'affichage au club.

8- *Assurance :*

L'adhérent est couvert par l'assurance de la Fédération (voir contrat).

Attention : le club ne pourra pas être tenu responsable des vols qui, malheureusement, pourraient avoir lieu dans le dojo. Nous vous recommandons de ne pas laisser d'objet de valeur : bijoux, montres, téléphones portables ...

9- *Compétitions :*

Les compétiteurs sont engagés par les professeurs sur les compétitions, en individuel ou par équipe.

Pour des raisons liées aux frais de déplacement et aux disponibilités des entraîneurs, à partir de la catégorie « Senior » et sauf décision collégiale du Bureau, les compétiteurs ne sont pas coachés par les entraîneurs. Le club paie, cependant, les frais d'engagement pour ces compétiteurs.

10- *Les déplacements :*

Le transport des enfants est effectué par les parents. Il est toujours navrant de voir un enfant ne pas pouvoir participer à une manifestation pour des raisons d'accompagnement, aussi n'hésitez pas à rencontrer le professeur.

11- *Divers :*

Le club n'étant pas propriétaire des locaux, toutes remarques au sujet de l'entretien général des locaux sont à adresser au Service des Sports de la Ville de Saint-Etienne.

Ecrire la mention « Lu et approuvé »
Signature de l'adhérent ou du tuteur légal